



ACADÉMIE  
DE NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LIVRET D'ACCUEIL

## 2023-2024





# Édito



## Christine Gavini

Rectrice de la région académique Normandie  
Rectrice de l'académie de Normandie  
Chancelière des universités

Vous êtes les nouveaux personnels de l'académie de Normandie : enseignants, CPE, PSY-EN, personnels administratifs, personnels ATSS, personnels de direction, inspecteurs, AED, AESH.

En nous rejoignant, vous renforcez un collectif de près de 60 000 personnels engagés au service de la réussite de plus de 700 000 élèves et étudiants. Votre regard neuf, votre dynamisme et votre engagement sont autant de richesses qui feront vivre l'Ecole de la République au sein de notre académie.

Je vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Normandie.

Notre jeune académie, qui fêtera ses 4 ans en janvier, doit répondre au défi, plus fort encore dans notre région, de développer les ambitions et favoriser les réussites des élèves. Tous, ensemble, nous devons permettre à chaque enfant, chaque jeune de déployer ses pleines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, monsieur Pap Ndiaye, a fixé cinq grandes priorités pour l'année scolaire : la transmission des savoirs fondamentaux, la lutte contre le harcèlement scolaire, la revalorisation des professeurs, la mixité sociale et la réforme de la voie professionnelle.

Dans l'académie de Normandie, la déclinaison de ces priorités en actions concrètes, organisationnelles, pédagogiques et éducatives ne sera possible que grâce à l'engagement de tous, femmes et hommes qui travaillent au sein de notre institution.

Tous les personnels doivent aussi se savoir écoutés, accompagnés et soutenus par l'institution. J'attache à ce titre la plus grande importance à ce que vous puissiez bénéficier d'un environnement de travail favorable à l'exercice de votre métier et à votre développement professionnel. C'est le cœur de la feuille de route RH de l'académie, qui vise à faire vivre la gestion RH de proximité et à porter une attention forte à chacune de vos attentes et préoccupations. Des conseillères RH de proximité sont en particulier à votre disposition pour répondre à vos interrogations, vous conseiller dans vos projets et vous accompagner dans vos démarches. L'Ecole académique de la formation continue (EAFC) a également été mise en place en cette rentrée afin de répondre aux besoins des personnels en matière de formation, de développement des compétences et d'évolution professionnelle.

Je vous souhaite une année porteuse de réussite pour vous et tous les élèves. Sachez que vous avez d'ores et déjà toute ma considération et toute ma confiance.

*Excellente rentrée dans l'académie de Normandie*

# SOMMAIRE

## 01 L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

- [page 6] Bienvenue dans l'académie de Normandie
- [page 6] L'académie en chiffres
- [page 7] Le projet pédagogique
- [page 8] Les priorités éducatives
- [page 9] La feuille de route RH académique

## 02 L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

- [page 12] Le pilotage de l'académie
- [page 13] L'organigramme de l'académie de Normandie
- [page 14] Les services académiques
- [page 17] Les services départementaux de l'Éducation nationale
- [page 18] Les organigrammes des DSDEN du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime

## 03 DES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE

- [page 24] Votre vie professionnelle et votre carrière
- [page 27] Informations pratiques

## 04 POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

- [page 30] Ressources en ligne : vos outils du quotidien
- [page 30] Pour vous informer

## 05 VOUS FORMER TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE

- [page 32] L'école académique de la formation continue - EAFC
- [page 32] Le programme académique de formation - PRAF

## 06 VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- [page 34] Les acteurs de la prévention

## 07 L'ACTION SOCIALE : POUR VOUS AIDER

- [page 38] Les acteurs du service social des personnels

## 08 À SAVOIR

- [page 42] L'organisation des écoles et des établissements
- [page 44] Les adresses utiles
- [page 45] Calendrier scolaire 2023 - 2024
- [page 46] Lexique
- [page 48] Suivre les actualités de l'académie

# L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

## 01 L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

### Bienvenue dans l'académie de Normandie

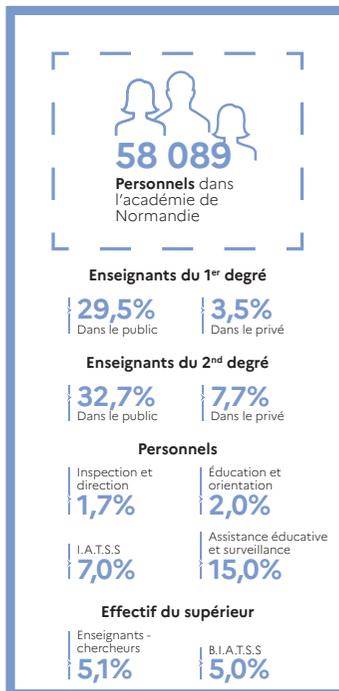
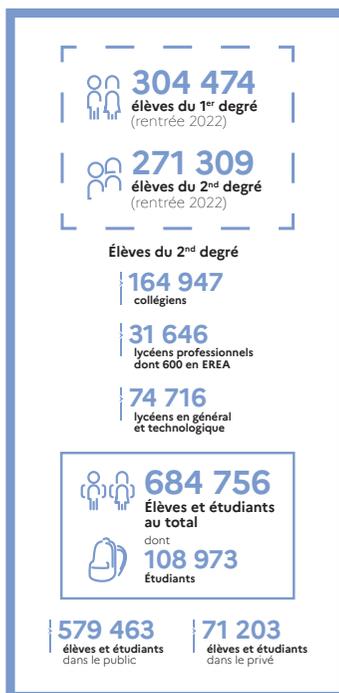
L'académie de Normandie a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par le regroupement des anciennes académies de Caen et de Rouen. L'académie est la circonscription administrative de référence du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Elle recouvre l'ensemble des 5 départements de la région : le Calvados (14), l'Eure (27), la Manche (50), l'Orne (61) et la Seine-Maritime (76).

Les services de l'Éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon sont rattachés à l'académie de Normandie.

Créée en application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015, mettant en place les régions académiques, l'académie est aussi incluse au sein de la région académique Normandie. En Normandie, les territoires de l'académie et de la région se recoupent et ne forment qu'une seule entité. La région académique constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales en particulier pour les questions requérant une coordination avec la Région ou le préfet de région. Les grandes délégations telles que l'orientation, la formation professionnelle ou le numérique sont portées par la région académique. Le rôle des échelons départementaux et infra-départementaux est également revu pour améliorer le pilotage de l'enseignement scolaire.

### L'académie en chiffres



## Le territoire académique



## Le projet pédagogique

Le projet de l'académie de Normandie 2019-2024 est issu d'une démarche participative menée à partir d'un diagnostic partagé des forces et faiblesses du système éducatif dans notre région. Cette démarche de consultation a permis à chacun, qu'il soit personnel de l'Éducation nationale, parent d'élève, élu ou partenaire de l'École, de réfléchir à l'avenir de notre académie.

De l'ensemble des contributions recueillies a émergé une véritable attente à l'égard de l'École. Ce projet pédagogique engage à faire plus et mieux pour la réussite de tous les élèves.

Nous vous invitons à le consulter pour mieux appréhender l'ensemble des priorités académiques : savoirs fondamentaux, ambition, l'inclusion scolaire, lutte contre les inégalités sociales et scolaires et apprentissages du numérique.

**Axe 1 - Plus d'équité pour plus de réussite**

**Axe 2 - Plus de mobilité pour élever son niveau de formation et choisir son avenir**

**Axe 3 - Des territoires d'éducation et de formation collaboratifs et dynamiques**



## Les priorités éducatives

### La laïcité

La laïcité est un principe de liberté, liberté de croire ou de ne pas croire. Elle est au fondement de notre société et de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique ou religieux. Les différents enseignements contribuent à la transmission de la laïcité, en particulier l'enseignement moral et civique ou l'histoire géographie mais aussi toutes les disciplines. Une équipe académique Valeurs de la République apporte aux équipes pédagogiques et éducatives une réponse concrète en cas d'atteinte au principe de laïcité. Elle les forme et aide les établissements à réagir de manière appropriée.

### Éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. En REP et REP+ (Réseau d'éducation prioritaire), des classes de grande section de maternelle et l'ensemble des CP et des CE1 ont ainsi été dédoublés depuis 2017.

### École inclusive

Offrir à tous les enfants en situation de handicap une rentrée et une scolarité sereine à l'école est une des priorités de l'Éducation nationale. Un nouveau projet 100% inclusion pour les enfants en situation de handicap est mis en œuvre dans l'académie de Normandie, pour favoriser l'inclusion des élèves et un meilleur accompagnement des familles.

### Non au harcèlement / pHARe

Un climat scolaire serein est une condition essentielle pour assurer les bonnes conditions de travail, le bien-être et l'épanouissement des élèves.

La grande masse des violences en milieu scolaire est constituée d'actes d'incivilité et de victimation souvent mineurs mais répétés. L'académie œuvre chaque jour dans la lutte contre toutes les formes de harcèlements et de violences quotidiennes.

L'académie s'est lancée dans le programme pHARe qui met l'accent sur les stratégies collectives pour faire baisser durablement le harcèlement, améliorer les relations et mieux faire réussir les élèves.

### Internat d'excellence

Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat d'excellence est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique ambitieux, qui permet un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles. Il offre aujourd'hui aux collégiens et lycéens la possibilité de suivre la formation qui les intéresse dans toute l'académie, en étant hébergés dans un cadre d'études propice aux apprentissages. L'internat s'adresse à tous les collégiens et lycéens motivés qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités. L'académie compte 8 collèges et 13 lycées détenant un label internat d'excellence.

### Campus des métiers et des qualifications

Dans l'académie, 3 Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique de la région soutenu par la collectivité et les entreprises. L'ambition est de créer des Campus d'excellence, fédérateurs et puissants, dans tout le territoire.

## La feuille de route RH académique



Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a engagé depuis l'année dernière une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation nationale. Cela s'est traduit dans l'académie de Normandie par la création de postes de conseillers RH de proximité, que tous les personnels peuvent solliciter pour bénéficier d'un accompagnement, de conseils ou d'informations sur leur carrière.

Cette nouvelle ambition pour les ressources humaines qui se traduit également dans l'académie de Normandie par une feuille de route, répond aux quatre enjeux mis en lumière par le Grenelle de l'éducation et vise deux objectifs particuliers et complémentaires l'un de l'autre : la construction de l'académie et la proximité. Les actions inscrites dans la feuille de route RH de l'académie de Normandie portent cette ambition d'une plus grande attention aux personnels et à leur accompagnement, au plus près des écoles, des établissements et des services.

Elles engagent l'institution et l'ensemble des personnels, chacun à son niveau de responsabilité, dans un rapport de travail renouvelé, fondé sur la bienveillance et la confiance, au service de la réussite des élèves de l'académie de Normandie.

[Consulter la feuille de route de l'académie sur le site académique.](#)

### La gestion des ressources humaines de proximité

Les conseillères RH de proximité sont disponibles pour tous les personnels de l'académie. L'équipe peut :

- vous accompagner dans vos démarches individuelles,
- vous soutenir lors d'une difficulté professionnelle et également vous conseiller sur votre carrière et son évolution,
- faciliter vos démarches en faisant le lien avec les services de gestion ou d'aide et d'accompagnement.

Pour toute démarche d'ordre administratif ou financier, vous êtes invités à contacter en premier lieu votre gestionnaire DSDEN, DPE, DPA ou DEP (voir pages 23 à 27 de ce livret).

### Contactez les RH de proximité :

**Calvados (14) :**  
Sylviane Van Gyseghem  
conseilrh14@ac-normandie.fr

**Eure (27) :**  
Barbara Grégoire  
conseilrh27@ac-normandie.fr

**Manche (50) :**  
Sylvie Legouest  
conseilrh50@ac-normandie.fr

**Orne (61) :**  
Réjane Cailliaux  
conseilrh61@ac-normandie.fr

**Seine-Maritime (76) :**  
Stéphanie Grisel  
Sarah-Emmanuelle Rossi  
conseilrh76@ac-normandie.fr

### Les Conseillères mobilité carrière (CMC)

Elles sont à votre disposition pour :

- des conseils, une aide et un accompagnement à la mise en œuvre et à l'élaboration d'un projet d'évolution professionnelle dans ou hors Éducation nationale.
- vous informer sur les différents dispositifs de mobilité : congés de formation professionnelle, compte personnel de formation, postes adaptés et dispositifs de mobilité interministérielle...

#### Contacts :

Claire Vanier  
cmc-caen@ac-normandie.fr  
Stéphanie Genot-Lekaj  
cmc-rouen@ac-normandie.fr

#### COLIBRIS + E COLIBRIS

La plateforme Colibris vous permet d'effectuer l'ensemble de vos démarches en ligne.

En fonction de votre profil, vos demandes (mouvement, mutation, recours, avancement, recrutement...) seront directement transmises au service académique correspondant. L'outil vous guidera vers le bon formulaire ou vous aidera à préciser une demande. Il permet également de diriger votre sollicitation vers le bon interlocuteur (gestionnaire RH, chef de service,...). Une application mobile E-COLIBRIS est disponible.

### Le médiateur académique

Vous souhaitez saisir un médiateur de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au niveau académique, vous devez préalablement effectuer une démarche auprès de l'autorité ayant pris la décision que vous contestez (article D.222-41 alinéa 1<sup>er</sup> du code de l'éducation).

**Contactez les médiateurs académiques :**  
mediateur.caen@ac-normandie.fr  
mediateur.rouen@ac-normandie.fr



# L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

## 02 L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

### Le pilotage de l'académie

#### La rectrice

Christine GAVINI est rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie et chancelière des universités. Elle a été nommée par le Conseil des ministres le 1<sup>er</sup> avril 2019.



En tant que représentante du ministre, la rectrice est responsable de la totalité du système éducatif, de la maternelle à l'enseignement supérieur. La rectrice veille à la mise en œuvre des réformes et de toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'enseignement, de la maternelle au doctorat.

La rectrice dispose de larges compétences d'organisation des moyens administratifs, d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Elle définit une politique d'éducation et de formation dans le cadre des orientations nationales et entretient des relations avec les responsables politiques et socio-économiques de l'académie. Elle gère et répartit les moyens alloués à l'académie.

Elle organise la plupart des examens et concours, valide les sujets, nomme les jurys et délivre les diplômes nationaux.

#### Le cabinet de la rectrice

Le cabinet travaille au quotidien avec la rectrice. Le directeur de cabinet assiste la rectrice dans la mise en œuvre des orientations et objectifs de la politique académique. Il remplit également des rôles de conseil et de représentation.



Yann FAUGERAS  
Le directeur de cabinet



David MARIE  
Le directeur de cabinet  
adjoint



Edith CLEYET-MERLE  
La cheffe de cabinet

#### Le secrétariat général d'académie

Le secrétaire général d'académie est chargé d'administrer l'académie, sous l'autorité de la rectrice. François FOSELLE est le secrétaire général de l'académie de Normandie depuis le 16 novembre 2022. Il participe à la mise en œuvre de la politique éducative dans l'académie et assure la coordination de l'ensemble des services administratifs du rectorat. Il est assisté de deux secrétaires générales adjointes.



François FOSELLE  
Le secrétaire général  
d'académie



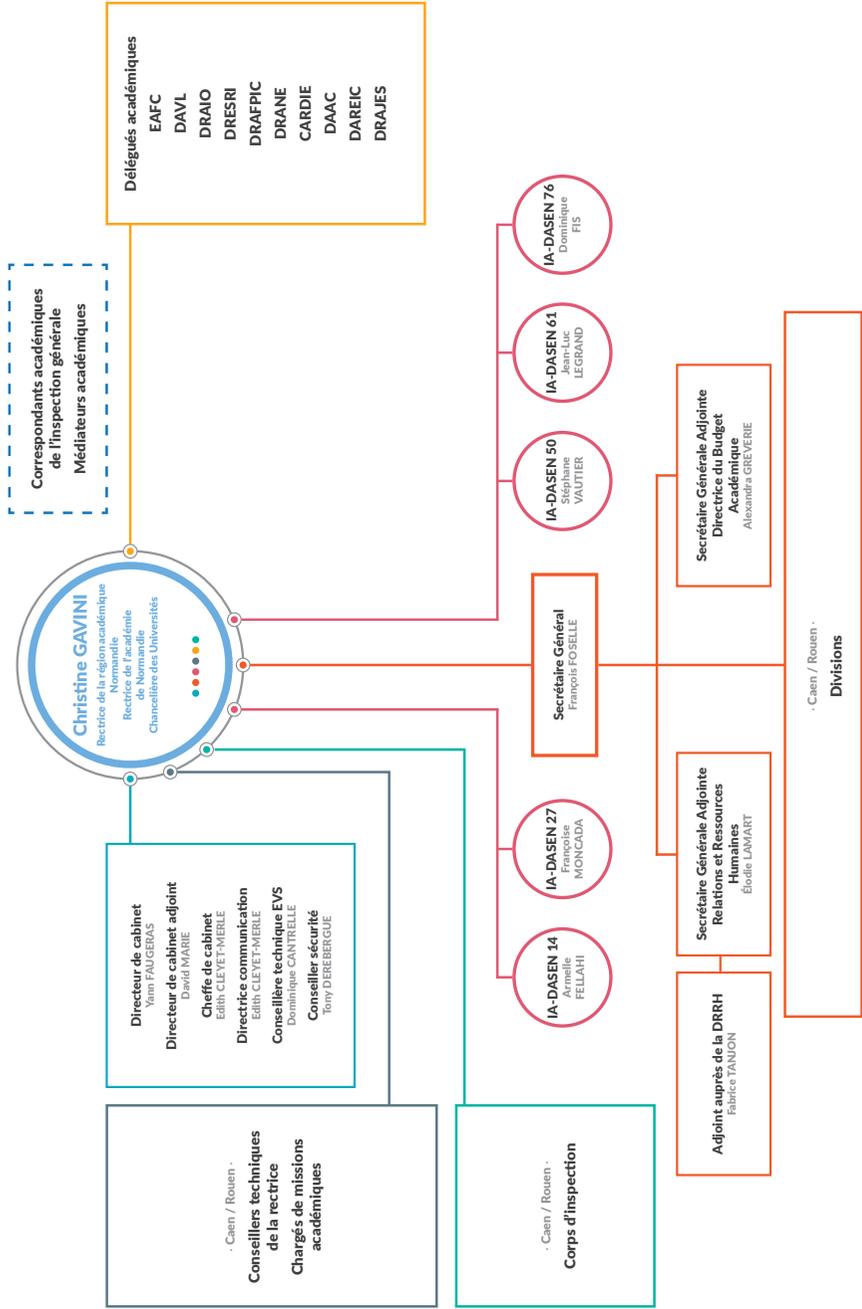
Élodie LAMART  
La directrice des relations  
et des ressources humaines



Alexandra GRÉVERIE  
La directrice du budget  
académique

Le siège du rectorat de l'académie de Normandie est situé à Caen. Les services du rectorat sont également présents à Rouen et Mont-Saint-Aignan.

# Organigramme de l'académie de Normandie



## Les services académiques

### Les divisions et directions académiques

#### Divisions et directions académiques

##### **DAF** - Division des affaires financières

Comptabilité et contrôle de gestion - CHORUS - gestion des opérations financières et comptables - gestion des opérations financières des personnels.

##### **DAJ** - Division des affaires juridiques

Suivi des affaires juridiques - conseil aux établissements et aux services académiques - gestion du contentieux.

##### **DALOG** - Division des achats et de la logistique

Pilotage des budgets opérationnels - politique des achats et marchés publics - coordination des missions logistiques.

##### **DEC** - Division des examens et concours

Organisation des examens de l'enseignement scolaire et post-bac de l'académie et des concours de la fonction publique académique et nationaux.

##### **DEP** - Division de l'enseignement privé

Gestion administrative et financière des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés de l'enseignement privé sous contrat.

##### **DESP** - Division des évaluations des statistiques de la prospective et des publications

Mission statistique - prévisions - pilotage - coordination d'enquêtes nationales - gestion de la base d'élèves académique et de la base des établissements « RAMSESE » - indicateurs de performance académique.

##### **DOS** - Division de l'organisation scolaire

Gestion des structures pédagogiques et des moyens d'enseignement et administratifs pour la mise en œuvre de la politique de l'académie - suivi et gestion des contrats en établissement - suivi des dossiers relatifs à la vie éducative et scolaire des EPLE.

##### **DPA** - Division des personnels de l'administration

Gestion administrative et financière, individuelle et collective, des emplois fonctionnels, des personnels des filières de direction, d'inspection, administrative, technique, sociale, santé, jeunesse et sports.

##### **DPE** - Division des personnels enseignants

Gestion administrative et financière des enseignants du second degré, CPE, psychologues de l'Éducation nationale titulaires et contractuels, assistants en langue vivante étrangère, étudiants contractuels alternants, AED en pré professionnalisation et AED cdisés.

Gestion de l'ensemble des opérations de carrière (mouvement, avancement...)

##### **DSI** - Direction des systèmes d'information

Systèmes d'information de l'académie - sécurité informatique - assistance.

##### **EAF-C-DIFOR** - Ecole académique de la formation continue - Division de la formation continue

Pilotage du programme académique de la formation - gestion de la formation des personnels via Sofia-FMO - suivi financier des actions de formation académique via GAIA.

## Les délégations et conseillers techniques (CT) de la rectrice

Chaque délégué académique est, sur son champ de compétences, le conseiller de la rectrice pour l'élaboration et le suivi de la stratégie académique.

Sous l'autorité de la rectrice, il contribue à la construction du projet académique, déclinant les orientations de la stratégie nationale. Il coordonne les réseaux d'acteurs concernés et pilote la mise en œuvre dans l'académie.

## Délégations/Délégués et conseillers techniques (CT)

### DÉLÉGATIONS

#### DRAREIC

Délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération.

Politique européenne et internationale - mise en œuvre, projets, conseils et informations - échanges scolaires, appariements, programmes européens, de mobilité et formation des personnels - partenariats.

#### DRAIO

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation.

Parcoursup - formation initiale / continue - relations avec les partenaires (comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, Pôle emploi) - insertion - CIO - animation des personnels - lutte contre le décrochage scolaire.

#### DRAJES

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement.

#### DRANE

Délégation régionale académique au numérique éducatif. Développement et formation aux usages du numérique - animation de la feuille de route académique en matière de numérique.

#### DRESRI

Délégation régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

- La Délégation Régionale Académique la Recherche et l'Innovation - DRARI,
- Le Département d'Accompagnement et de Contrôle de l'Enseignement Supérieur - DACES
- Le Département des Affaires Immobilières - DAI

Traitement de toutes les questions liées à l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et la culture scientifique, technique et industrielle. Cela inclut notamment le suivi des formations, les questions immobilières, le contrôle budgétaire et de légalité des établissements d'enseignement supérieur et l'accompagnement renforcé de ces derniers dans la mise en œuvre des politiques publiques et grands programmes proposés par l'État.

#### DRAFFIC

Délégation régionale à la formation professionnelle, initiale et continue.

Coordonne l'ensemble des missions relatives à la formation professionnelle et technologique initiale, à la formation continue tout au long de la vie et à la validation des acquis de l'expérience.

En liaison avec le secrétaire général d'académie et les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), il pilote différentes actions autour de l'éducation. Il contribue à mettre en place des partenariats permettant à l'académie d'être un acteur majeur sur son territoire.

### DÉLÉGUÉS

#### DAAC

Déléguée à l'action culturelle

Suivi des projets, accompagnement, ressources pédagogiques et formations.

#### DEAFC

Directrice de l'Ecole académique de la Formation Continue

#### DAVL

Délégué académique à la vie lycéenne

Organise les réunions du CAVL et en suit les décisions.

### CONSEILLERS

#### C.P.A

Conseiller de prévention académique

Assiste et conseille la rectrice dans la démarche d'évaluation des risques professionnels et dans la mise en place d'une politique de prévention de ces risques

#### C.T. ASH

Mise en place de la politique académique en matière d'adaptation scolaire et de scolarisation des élèves en situation de handicap - école inclusive.

#### C.T.S.S conseillère technique de service social -

#### C.T. Infirmière - C.T. Médecin

Médecin, infirmière, assistante sociale : coordonnent l'action en matière de santé et l'action sociale en faveur des élèves et des personnels - représentent la rectrice pour certaines manifestations

#### C.T. Égalité filles-garçons/femmes-hommes

Égalité des chances - lutte contre les inégalités sociales, territoriales et de genre

#### C.T. EVS (établissements Vie Scolaire)

La conseillère assure des missions de conseiller technique auprès du directeur académique pour toutes les questions qui concernent la vie scolaire et la vie des établissements. Il est à la fois force de proposition et relais pour la mise en place de la stratégie départementale arrêtée par le directeur académique.

#### C.T. Juridique

Suivi du Plan d'action, des questions transversales liées à la politique de développement de l'Institution - conseils juridiques

#### ISST

Inspectrice santé et sécurité au travail contrôle de conformité aux règles d'hygiène et de sécurité applicables - conseil et proposition - expertises en prévention - participation aux enquêtes sur les lieux d'accidents - action de prévention.

## **Les corps d'inspection**

Les corps d'inspection sont chargés de mettre en œuvre la politique éducative. Ils assurent des missions de pilotage de leurs disciplines, d'évaluation, de conseil et de formation, auprès des personnels dans les établissements.

### **Dans les services académiques**

#### **Les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré (IEN-CCPD)**

Les inspecteurs placés sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des 5 départements de l'Éducation nationale (l'IA-DASEN), sont généralement en charge d'une circonscription du 1<sup>er</sup> degré ou de thématiques spécifiques.

Ils assurent, en lien avec les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), la coordination de l'enseignement et de l'encadrement des personnels du 1<sup>er</sup> degré.

#### **Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)**

Ils sont placés sous l'autorité de la rectrice et exercent leurs missions dans les établissements scolaire d'enseignement général et technologique. En relation avec l'inspection générale de l'Éducation nationale, ils évaluent et conseillent les enseignants des différentes disciplines.

Ils contrôlent le respect des objectifs, instructions et programmes ainsi que les examens. Ils ont également un rôle d'animation et d'impulsion auprès des équipes pédagogiques concernant les projets et actions innovantes des enseignants et des établissements.

## **Les inspecteurs de l'Éducation nationale, enseignement technique ou général**

En lycée professionnel, l'inspecteur de l'Éducation nationale enseignement technique ou général remplit les mêmes fonctions qu'un IA-IPR.

### **Dans les établissements scolaires**

#### **Proviseur et proviseur adjoint de lycée, principal et principal adjoint de collège et directeur d'EREA**

Ils sont chargés d'assurer le pilotage et le fonctionnement de l'établissement dans les domaines pédagogique, administratif, financier, liés aux ressources humaines et dans l'évaluation des politiques et des actions conduites dans le cadre du projet d'établissement.

## Les services départementaux de l'Éducation nationale

Dans chaque département de l'académie, la rectrice est représentée par un inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN). Il est nommé par décret du Président de la République sur proposition du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse.



Sous l'autorité de la rectrice, les directeurs académiques sont chargés de mettre en œuvre la politique de l'Éducation nationale dans les écoles primaires et les établissements du second degré du département.

Leur action quotidienne s'articule autour de 3 missions essentielles :

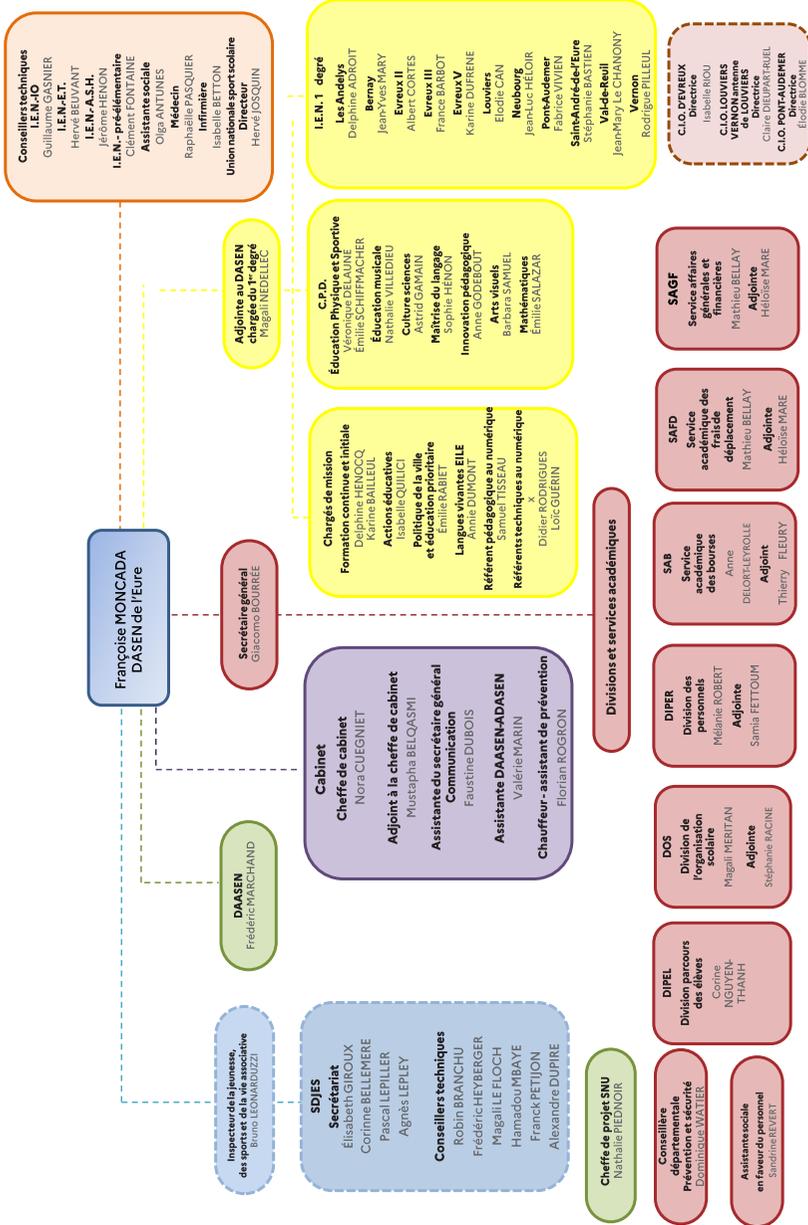
- Gérer la scolarité des élèves, des écoles, des collèges et des lycées en cohérence avec le projet académique qui organise les objectifs et les actions d'apprentissage des élèves. Ils assurent le suivi des résultats attendus des acquis des élèves,

- Répartir les moyens d'enseignement dans les écoles et collèges. Attribués par le ministère et répartis par le rectorat, ils permettent de préparer la rentrée ainsi que l'année scolaire,
- Assurer la gestion des personnels enseignants du premier degré.

Sous l'autorité du directeur académique, le directeur académique adjoint, l'adjoint au directeur académique en charge du 1<sup>er</sup> degré et le secrétaire général, contribuent chacun dans leur domaine à la mise en œuvre de la politique académique au sein de leur département.



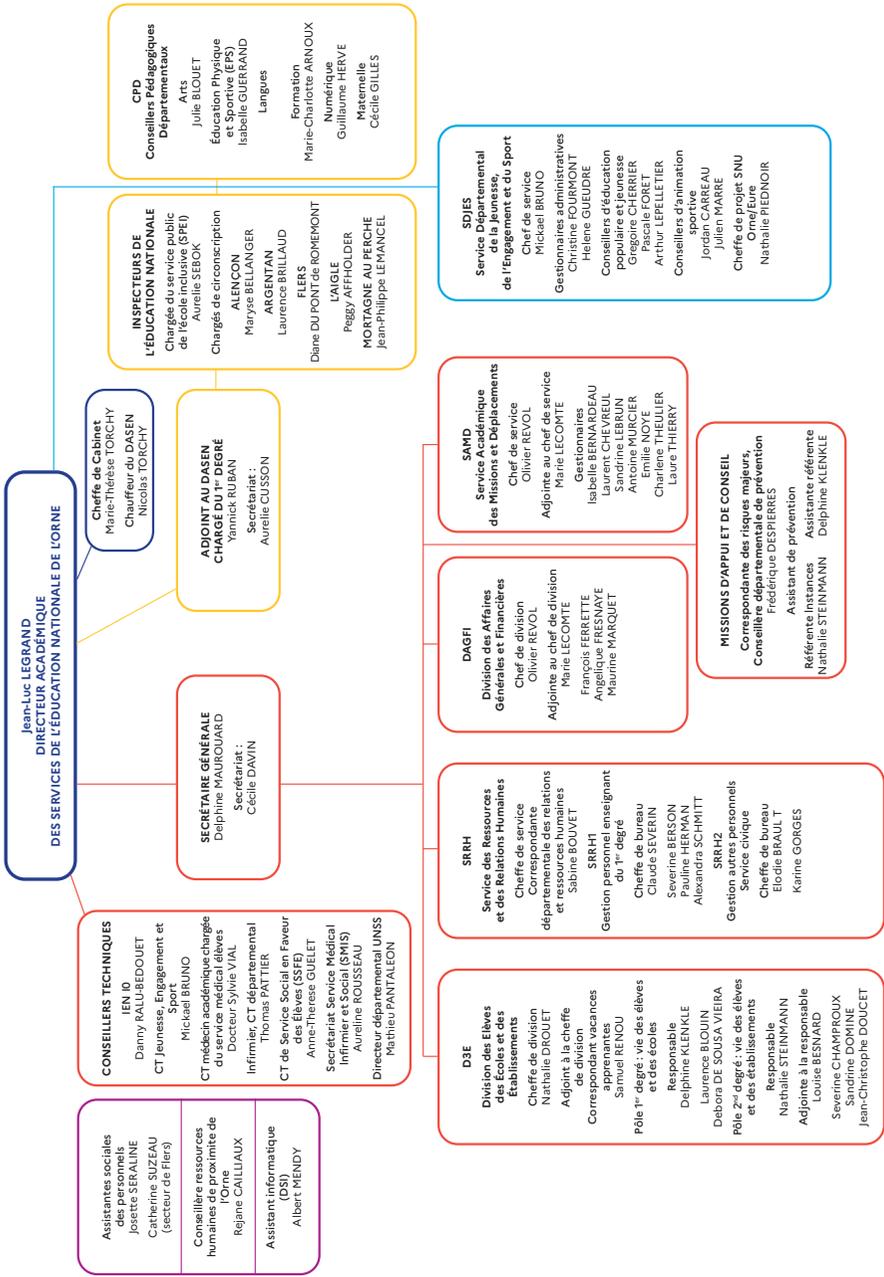
# Organigramme DSDEN de l'Eure - 27



(L : Localisation hors DSDEN) (C.D.S. : Conseillers Pédagogiques Départementaux) (I.C.N. : inspecteur de l'éducation nationale) (I.O. : Information et de l'Orientation) (I.E.T. : Enseignement Technique) (C.A.T. : Adjointe Collaboration Hélico) (C.L.O. : Centre d'Information et d'Orientation) (I.S.P.S.E. : Service Départemental d'Accueil et d'Orientation) (D.S.J.E.S. : Division des Jeunes) (C.S.T. : Service des Activités Sportives) (C.S.P. : Service Académique des Bourses) (C.A.P. : Service Académique des Postes et Déplacements) (C.P.D. : Service des Postes et Déplacements) (C.A.P. : Service des Postes et Déplacements)



# Organigramme DSDEN de l'Orne - 61





**DES ÉQUIPES  
À VOTRE SERVICE**

## 03 DES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE

### Votre vie professionnelle et votre carrière

Le pôle ressources humaines rassemble l'ensemble des services et divisions qui gèrent et suivent votre carrière.

Selon votre statut, vous relèverez d'un service spécialisé qui pourra vous apporter toutes les informations utiles et nécessaires au déroulement de votre carrière professionnelle.

Dès votre prise de fonction, vous pourrez prendre contact avec le gestionnaire de ce service.

### DSDEN

**Vous êtes professeur des écoles, contractuel alternant dans le 1<sup>er</sup> degré dans l'enseignement public :**

Votre carrière sera accompagnée dans chaque département par les services du 1<sup>er</sup> degré de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

**Pour les départements du Calvados (14) , de la Manche (50) et de l'Orne (61)**

Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne sont gérés à la fois :

- par un service académique commun, le SAGED (Service Académique de Gestion des Enseignants du 1<sup>er</sup> degré public). Installé à la DSDEN du Calvados, il assure la gestion individuelle administrative et financière (rémunération, déroulement de carrière, congés, arrêts de travail...)

Pour le Calvados (14) :  
dsden14-saged14@ac-normandie.fr  
02 31 45 95 55

Pour la Manche (50) :  
dsden14-saged50@ac-normandie.fr  
02 31 45 95 92

Pour l'Orne (61) :  
dsden14-saged61@ac-normandie.fr  
02 31 45 95 80

- par un service propre à chaque département pour les actes relevant de la gestion collective (mobilité, campagne de promotion, ...) :

Pour le Calvados (14) :  
dsden14-psep1@ac-normandie.fr  
02 31 45 96 53

Pour la Manche (50) :  
dsden50-srh@ac-normandie.fr  
02 33 06 92 10

Pour l'Orne (61) :  
dsden61-srh@ac-normandie.fr  
02 33 32 71 68

**Pour les départements de l'Eure (27) et de la Seine-Maritime (76) :**

L'ensemble des actes relatifs à votre carrière est suivi par le service RH de la DSDEN de votre département :

Pour l'Eure (27) :  
dsden27-diper@ac-normandie.fr  
dsden27-pes@ac-normandie.fr  
02 32 29 64 91  
02 32 29 64 94

Pour la Seine-Maritime (76) :  
dsden76-dipe@ac-normandie.fr  
dsden76-dipe-pes@ac-normandie.fr  
(pour les stagiaires)  
02 32 08 99 48

Les divisions RH communiquent avec vous via la messagerie académique, l'application « i-prof », et les publications sur l'espace professionnel accessible depuis le site web académique

### DPE

**Vous êtes enseignant du 2<sup>nd</sup> degré, CPE, Psy EN, contractuel enseignant, alternant, AED en préprofessionnalisation, assistant de langue, dans l'enseignement public :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels enseignants (DPE).

**Vos contacts à la DPE :**

- Professeurs agrégés, certifiés de documentation, Philosophie, histoire géographie et Lettres :  
Véronique Heudier, cheffe de bureau  
dpe1@ac-normandie.fr  
02 31 30 15 50
- Professeurs agrégés, certifiés d'EPS et CPE :  
Nadine Bretonnier, cheffe de bureau  
dpe2@ac-normandie.fr  
02 31 30 15 16
- Professeurs agrégés, certifiés de Mathématiques, SII, Technologie, Bio, Sciences-Physiques Chimie et SVT :  
Vincent Rougeau, chef de bureau  
dpe3@ac-normandie.fr  
02 32 08 95 15

- Professeurs agrégés, certifiés d'Allemand, Espagnol, Anglais, Langues rares, Arts, Education Musicale, Economie-gestion, SES, STMS et PSYEN :  
Aurélie Lemyre, cheffe de bureau  
dpe4@ac-normandie.fr  
02 32 08 95 22
- Professeurs de lycée professionnel, PEGC, DDFPT et AT-DDFPT :  
Karima Maoui, cheffe de bureau  
dpe5@ac-normandie.fr  
02 32 08 95 07

#### **Pour les départements du Calvados (14), de la Manche (50) et de l'Orne (61)**

- Remplacement des enseignants non titulaires, Assistants de langues étrangères et AED cdisés :  
Ingrid Chauvel, cheffe de bureau  
dpe6@ac-normandie.fr  
02 31 30 15 25

#### **Pour les départements de l'Eure (27) et de la Seine-Maritime (76)**

- Recrutement et remplacement des enseignants non-titulaires, Assistants de langues étrangères et AED préprofessionnalisation :  
Christelle Le-Cœur, cheffe de bureau  
dpe60@ac-normandie.fr  
02 32 08 95 23

#### **Les outils à votre disposition :**

Espace I-PROF pour tous : l'espace I-PROF permet aux enseignants d'accéder à toutes les informations clés nécessaires à leur carrière.

#### **Compas :**

Compétences, accompagnement et suivi de l'entrée dans le métier, est la nouvelle application nationale de suivi des stagiaires. Elle permet le suivi du processus complet en vue de la titularisation, la création de parcours adaptés de formation et à terme le suivi du titulaire sur ses 3 premières années d'exercice.

### **DPA**

#### **Vous êtes personnels de direction :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

#### **Vos contacts à la DPA :**

- Catherine Satis, cheffe de bureau et Séverine Marie, adjointe à la cheffe de bureau  
dpa-personnels-direction@ac-normandie.fr  
02 31 30 16 39

#### **Vous êtes détachés sur emplois fonctionnels, personnels d'encadrement de catégorie A ou personnels d'inspection :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

#### **Vos contacts à la DPA :**

- Maxime Destoop, chef de bureau et Christelle Pajot, adjointe au chef de bureau  
dpa-personnels-encadrement@ac-normandie.fr  
dpa-personnels-inspection@ac-normandie.fr  
02 32 08 92 65

#### **Vous êtes personnels de la filière jeunesse et sports :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

#### **Vos contacts à la DPA :**

- Maxime Destoop, chef de bureau et Christelle Pajot, adjointe au chef de bureau  
dpa-personnels-jeunesse-et-sport@ac-normandie.fr  
02 32 08 92 65

#### **Vous êtes personnels de la filière santé et de la filière sociale :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

#### **Vos contacts à la DPA :**

- Stéphanie Lapeyrie, cheffe de bureau et Caroline Paillard, adjointe à la cheffe de bureau  
dpa-personnels-sante-social@ac-normandie.fr  
02 31 30 15 13

#### **Vous êtes personnels de la filière administrative de catégories B et C :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

#### **Vos contacts à la DPA :**

- Sandrine Boulard, cheffe de bureau et Amandine Gougeon, adjointe à la cheffe de bureau  
dpa-personnels-adjaenes@ac-normandie.fr  
dpa-personnels-saenes@ac-normandie.fr  
02 32 08 91 60

## **Vous êtes personnels de la filière technique, toutes catégories A, B et C :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

### **Vos contacts à la DPA :**

- Stéphanie Lapeyrie, cheffe de bureau et Caroline Paillard, adjointe à la cheffe de bureau  
dpa-personnels-techniques@ac-normandie.fr  
02 31 30 15 13

## **Vous êtes personnels contractuels, toutes filières et catégories :**

Votre carrière est suivie par la division des personnels de l'administration (DPA).

### **Vos contacts à la DPA :**

- Valérie Colin, cheffe de bureau et Florence Poulain, adjointe à la cheffe de bureau  
dpa-personnels-contractuels@ac-normandie.fr  
02 32 08 91 79

## **Vous êtes accompagnant d'enfant en situation de handicap (AESH)**

En fonction de votre contrat, votre dossier sera suivi par un service académique (employeur rectorat : T2) ou par un établissement scolaire (employeur EPLE : HT2).

Les coordonnées de vos interlocuteurs sont accessibles dans le vademecum destiné aux AESH mis à disposition sur l'accueil des espaces professionnels de l'académie.

Selon vos missions, cet outil est indispensable pour vous orienter dans vos démarches au quotidien, il est composé de diverses fiches thématiques.

## **Déclaration Accident - maladie professionnelle :**

Vous êtes victime d'un accident de service, travail, trajet ou souhaitez formuler une déclaration de maladie professionnelle :

### **Vos contacts :**

- Pour les départements 14 - 50 - 61 :
- Béatrice Bouhil, cheffe de bureau et Laure Loisel, adjointe à la cheffe de bureau  
dpa-accidents@ac-normandie.fr

Pour les départements 27 - 76 :

- Anne Bonnehon, cheffe de division et Isabel Marino-Villa, cheffe de bureau  
dsden76-dipaac-at@ac-normandie.fr

## **Retraite :**

Pour tout accompagnement pour votre future pension civile, vos contacts sur les pôles pensions :

### **Vos contacts :**

- Pour les départements 14 - 50 - 61 :
- Béatrice Bouhil, cheffe de bureau et Anne-Camille Hérault, adjointe à la cheffe de bureau  
dpa-pensions@ac-normandie.fr

Pour les départements 27 - 76 :

- Françoise Durel, cheffe du Pôle expertise pension  
pension-rouen@ac-normandie.fr

## **DEP**

## **Vous êtes enseignant du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> dans l'enseignement privé :**

### **Vos contact à la DEP :**

La division de l'enseignement privé (DEP) assure la gestion de carrière des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés de l'enseignement privé sous contrat des cinq départements de l'académie de Normandie :

- gestion individuelle, administrative, financière,
- gestion collective (promotions de corps ou de grade, avancements d'échelons, mobilité ..).

Site de Caen :

- 1<sup>er</sup> degré :  
Bruno Danquigny, chef de bureau  
dep1d-caen@ac-normandie.fr  
02 31 45 95 72
- 2<sup>nd</sup> degré :  
Laurence Robine, cheffe de bureau  
dep2d-caen@ac-normandie.fr  
02 31 45 96 37

Site de Rouen :

- 1<sup>er</sup> degré :  
Nadia Martineau, cheffe de bureau  
dep1d-rouen@ac-normandie.fr  
02 32 08 93 20
- 2<sup>nd</sup> degré :  
Nadia Gasmî, cheffe de bureau  
dep2d-rouen@ac-normandie.fr  
02 32 08 93 25

## Les outils à votre disposition :

i-Professionnel permet à chaque enseignant de consulter et compléter son dossier administratif, consulter des guides thématiques, dialoguer avec son gestionnaire

### Enseignants site de Caen (14, 50, 61) :

<https://www.ac-normandie.fr/espace-pro-121626>

### Enseignants site de Rouen (27, 76) :

<https://bv.ac-rouen.fr/iprofessionnel/servletiprofe>

Les conseillères RH de proximité sont à votre écoute pour toute demande de renseignement, accompagnement dans une évolution professionnelle ou dans les difficultés que vous rencontrez.

## Informations pratiques

### Votre rémunération : bulletins de paye disponibles en ligne

Que vous soyez titulaire, contractuel ou stagiaire, vos bulletins de paye sont désormais dématérialisés et accessibles en ligne dans votre espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) sur [ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr).

Sur ce site vous trouverez toutes les informations pour créer votre compte personnel.

En 2021, le ministère dispose d'une enveloppe de 400 M€ pour **revaloriser ses personnels et accompagner la transformation des métiers de l'éducation**. Cette mesure prend place au sein d'un travail global sur l'amélioration des conditions de travail des personnels et du système éducatif, dans le cadre du Grenelle de l'éducation.

### Sécurité sociale

La protection sociale des agents de l'Éducation nationale est gérée par le centre de Sécurité sociale MGEN (prestations assurance maladie et maternité). Du fait de votre statut, la MGEN devient donc votre organisme d'assurance maladie obligatoire.

En revanche, votre affiliation à une mutuelle de santé relève d'un choix et d'une démarche personnels.

### Protection sociale complémentaire

Depuis janvier 2022, les personnels de l'Éducation nationale peuvent bénéficier de la prise en charge d'une partie des cotisations de leur protection sociale complémentaire. Votre demande est à faire via le portail COLIBRIS.

### Vos frais de déplacement

Deux services académiques sont à votre disposition pour vous renseigner et instruire vos demandes de remboursement de frais de déplacement (hors formation continue et hors examens et concours) que vous aurez préalablement saisies sur l'application nationale Chorus DT (accessible dans l'espace professionnel), ainsi que vos demandes de prise en charge des congés bonifiés et des frais de changement de résidence dès lors que l'arrêt de mutation pris par les bureaux de gestion y ouvre droit :

- Le Service académique des frais de déplacement à Évreux (SAFD) : [dsden27-safd@ac-normandie.fr](mailto:dsden27-safd@ac-normandie.fr)
- Le Service académique des missions et déplacements à Alençon (SAMD) : [dsden61-samd@ac-normandie.fr](mailto:dsden61-samd@ac-normandie.fr)

Par ailleurs, une prise en charge partielle des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail est possible.

Vous pouvez consulter sur le portail métier la nouvelle circulaire académique, permettant à chaque agent de connaître plus précisément les modalités et, surtout, lequel des 2 services contacter selon son positionnement.

**Renseignez-vous auprès de votre service de gestion.**



**POUR FACILITER  
VOTRE QUOTIDIEN**

## 03 POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

### Ressources en ligne : vos outils du quotidien

Dès votre arrivée, un NUMEN vous sera délivré : NUMéro d'identification de l'Éducation Nationale. Il correspond à un identifiant unique et individuel attribué à chaque personnel de l'Éducation nationale (titulaire, stagiaire mais aussi contractuel-le, AED, AESH...) pour faciliter la gestion administrative et professionnelle. Composé de 13 caractères, toujours en majuscules, qui ont tous une signification.

### Votre adresse électronique professionnelle

Vous disposerez d'une adresse électronique professionnelle créée sur le format prénom.nom@ac-normandie.fr par laquelle vous serez destinataire d'informations institutionnelles et que vous êtes invité à consulter régulièrement.

### Votre espace professionnel

Il est réservé aux personnels de l'académie et accessible à l'aide de son identifiant numérique académique personnel. Il rassemble toutes les informations liées aux ressources humaines, aux formations ou encore les applications internes. Votre session est personnalisée selon votre métier et votre statut. Pour y accéder :

<https://www.ac-normandie.fr/espace-pro-121626>

### Annuaire

Ce document permet de rechercher le numéro de téléphone ou le mail d'un service ou d'une personne travaillant au rectorat. Une application existe aussi sur votre espace professionnel pour rechercher un personnel de l'académie (DSDEN, établissements scolaires, universités).

### L'assistance informatique

A disposition de tous les personnels de l'Éducation nationale de l'académie de Normandie, la plateforme d'assistance AMIGO vous permet de déposer toutes vos demandes liées à un problème technique ou métier.

Vos demandes seront traitées dans les meilleurs délais par les spécialistes du domaine concerné. Pour joindre la plateforme AMIGO :

<http://assistance.ac-normandie.fr/>

## Pour vous informer

### Information interne

#### La lettre RH

Envoyée régulièrement, cette lettre permet d'informer l'ensemble des personnels sur les temps forts et les informations à connaître sur les thématiques des ressources humaines.



### Le site académique

[www.ac-normandie.fr](http://www.ac-normandie.fr)



Vous y trouverez les actualités de la vie de l'académie, du monde éducatif ainsi que les informations diverses relatives à l'actualité de l'Éducation nationale.

### Les réseaux sociaux :



Instagram :

<https://www.instagram.com/acnormandie/>

Facebook :

<https://www.facebook.com/AcNormandie/>

Twitter :

[https://twitter.com/ac\\_normandie](https://twitter.com/ac_normandie)

**VOUS FORMER TOUT  
AU LONG DE VOTRE  
CARRIÈRE**

## 04 VOUS FORMER TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE :

### École académique de la formation continue - EAFC



#### UN CONTEXTE



- Les conclusions du Grenelle de l'Éducation
- Un appel à projet national, assorti d'un cahier des charges, pour la mise en place expérimentale d'une EAFC en académie
- La déclinaison de la feuille de route RH de l'Académie
- Le nouveau schéma directeur

#### DES OBJECTIFS



- Améliorer la qualité de la formation et l'expertise de ses acteurs
- Améliorer l'efficacité de la formation, par une transformation mesurable des pratiques professionnelles
- Renouveler l'offre de formation, la rendre plus attractive pour stimuler l'appétence à l'égard de la formation
- Faire de la formation un levier reconnu et investi de développement professionnel

#### UNE IDENTITÉ



- Un centre de traitement du développement professionnel
- Un centre de formation à la formation
- Un guichet unique, et un service intégré
- Un centre de ressources (offre numérique), doté d'un Lab EAFC

### Le Lab'EAFC : un espace ouvert au service de la formation et des formateurs



Lieu de dialogue, de partage et de collaboration, le Lab'EAFC est ouvert à tous les acteurs de la formation. Propice à la mise en place d'une communauté apprenante, le Lab'EAFC est aussi un centre de ressources pour la formation, où se prototypent, se testent et se médiatisent des ressources pour la formation des formateurs.

### Une équipe à votre service

- Les ingénieurs de formation et de la e. formation
- Le pôle recherche et innovation et la Cellule Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation
- Les agents de la division administrative et financière de l'EAFC-DIFOR

### Contacts :

[eafc@ac-normandie.fr](mailto:eafc@ac-normandie.fr)

### Le PRAF 2023-2024, un programme académique de formation

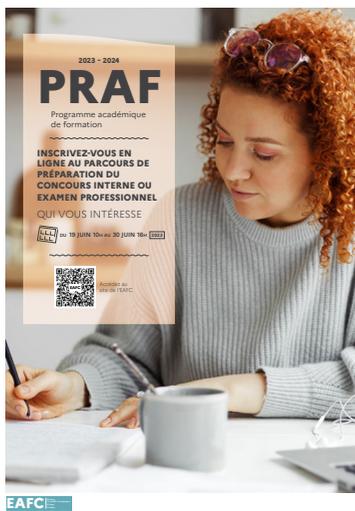
Une organisation en cycles, parcours et modules. Il est centré sur les compétences métiers et adossé au schéma directeur de la formation continue des personnels 2022-2025.

Une conception modulaire de l'offre en parcours personnalisables afin de répondre au projet de développement et d'évolution professionnelle de tous les personnels.

Des modalités de formation innovantes et collaboratives (hybridation, formation sur site, collectif apprenant, analyse de l'activité, ...).

Une offre en ligne et régulée au fil de l'eau.

Vers une offre de formation certifiante et diplômante, valorisant les compétences acquises, un accompagnement coordonné avec les projets de mobilité et de reconversion.



Le site de l'EAFC

<https://www.ac-normandie.fr/l-ecole-academique-de-la-formation-continue-eafc-126484>



**VOTRE SANTÉ ET  
VOTRE SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL**

## 05 VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### Les acteurs de la prévention

#### Les conseillers de prévention

Ils sont positionnés au niveau académique et départemental et interviennent en conseil et appui méthodologique dans les démarches de prévention et d'analyse des risques professionnels et dans les signalements de situations à risques.

Ils préconisent des mesures adaptées à la prévention des risques professionnels, des risques majeurs et des risques environnementaux. Ils aident au suivi de ces préconisations.

Ils animent le réseau des assistants de prévention positionnés dans les établissements et les circonscriptions du 1er degré.

#### Contacteur les conseillers de prévention

- Conseiller de prévention académique, référent santé sécurité au travail et risques professionnels :  
conseiller-prevention-sst@ac-normandie.fr  
02 31 30 16 64
- Conseillère de prévention académique, coordinatrice académique risques majeurs, référente risques environnementaux  
conseiller-prevention-carm@ac-normandie.fr  
02 32 08 92 72
- Conseillère départementale Calvados (14)  
dsden14-consprevention@ac-normandie.fr  
02 31 45 96 07
- Conseillère départementale Eure (27)  
dsden27-consprevention@ac-normandie.fr  
02 32 29 64 19
- Conseiller départemental Manche (50)  
dsden50-consprevention@ac-normandie.fr  
02 33 06 92 30
- Conseillère départementale Orne (61)  
dsden61-consprevention@ac-normandie.fr  
02 33 32 53 23
- Conseiller départemental Seine-Maritime (76)  
dsden76-consprevention@ac-normandie.fr  
02 32 08 99 68 ou 02 32 08 98 77

#### Les inspecteurs santé sécurité au travail (ISST)

Deux ISST sont chargés du contrôle du respect des règles d'hygiène et sécurité dans les établissements et les services administratifs.

Ils apportent conseils et préconisations en matière de santé et sécurité au travail.

#### Contacteur l'Inspectrice santé sécurité au travail

- Sophie Boivin  
lsst-caen@ac-normandie.fr  
02 31 30 16 11

#### Les CSA.FS (académiques et départementaux)

Le rôle des CSA.FS est de contribuer au niveau académique et départemental à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Ils sont compétents pour toutes les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels des écoles, des établissements d'enseignement et de formation du second degré et des services administratifs, situés dans le ressort territorial de l'académie ou du département concernés. Ils apportent leur concours au comité social académique (CSA) ou départemental (CSA SD).

Le comité est composé de représentants de l'administration et de représentants des personnels dont le mandat est de quatre ans. Un secrétaire est désigné, parmi eux, par les représentants du personnel.

#### Contacteur les secrétaires des CSA.FS des services académiques :

CSA.FS pour l'académie de Normandie :  
secretaire-csa-ssta@ac-normandie.fr

CSA SSCT du Calvados (14) :  
dsden14-secretaire-csa-ssct14@ac-normandie.fr

CSA SSCT de l'Eure (27) :  
dsden27-secretaire-csa-ssct27@ac-normandie.fr

CSA SSCT de la Manche (50) :  
dsden50-secretaire-csa-ssct50@ac-normandie.fr

CSA SSCT de l'Orne (61) :  
dsden61-secretaire-csa-ssct61@ac-normandie.fr

CSA SSCT de la Seine-Maritime (76) :  
dsden76-secretaire-csa-ssct76@ac-normandie.fr

### **Les acteurs de la médecine de prévention :**

L'académie dispose d'un service de santé des personnels composé de médecins, des personnels et d'infirmières en santé du travail.

Ils proposent une analyse des difficultés de santé exprimées et préconisent des mesures adaptées.

Ils peuvent mettre en place une surveillance médicale à l'égard des personnels soumis à un risque professionnel particulier : personnels en situation de handicap, femmes enceintes, agents réintégrés à la suite de congé longue maladie (CLM), congé longue durée (CLD), congé maladie ordinaire (CMO) de plus de 6 mois.

Ils peuvent être sollicités par les personnels pour une prise de rendez-vous, dans le strict respect du secret médical.

#### **Contacteur la médecine de prévention :**

medecin-personnels-caen@ac-normandie.fr  
02 31 30 15 88  
medecin-personnels-rouen@ac-normandie.fr  
02 32 08 91 52

### **Vous êtes en situation de handicap :**

La correspondante handicap académique est à votre écoute pour vous renseigner sur vos droits en tant que personne handicapée travaillant au sein de l'Éducation nationale.

Elle est la personne de référence pour la définition, le financement et la mise en place d'aménagements du poste de travail afin de faciliter le maintien dans l'emploi. Elle peut également vous aider à évoluer professionnellement lorsque votre état de santé n'est plus compatible avec l'exercice de vos fonctions.

#### **Contacteur la correspondante handicap :**

Marya Khaless  
Correspondant-handicap@ac-normandie.fr

### **Les psychologues du travail :**

Les psychologues du travail proposent un accompagnement aux personnels, à partir de l'analyse de leurs situations.

Elles apportent leurs conseils pour la mise en place d'actions d'amélioration de la qualité de vie au travail, la mise en œuvre des évolutions organisationnelles et des postes de travail.

Elles peuvent être sollicitées par les personnels pour une prise de rendez-vous, dans le strict respect du secret professionnel.

#### **Contacteur les psychologues du travail :**

Pour les départements du Calvados (14), de la Manche (50) et de l'Orne (61) :  
helene.lebailly1@ac-normandie.fr  
02 31 30 15 88

Pour les départements de l'Eure (27) et de la Seine-Maritime (76) :  
marion.hohweiller@ac-normandie.fr  
02 32 08 91 52

### **Un réseau d'écoute et d'appui :**

Dans le cadre d'un partenariat avec la MGEN (réseau PAS), un dispositif d'écoute et d'appui est mis à la disposition des personnels.

Il propose d'accueillir les appels des personnels qui ressentent le besoin d'être écoutés et soutenus face à des difficultés d'ordre professionnel ou personnel.

Ils peuvent proposer des accompagnements psychologiques de courte durée. Ce service est anonyme, confidentiel et gratuit.

Contact : 0 805 500 005

### **En cas de situations de violences sexistes et sexuelles :**

Une cellule d'écoute est à votre disposition dans le cadre de signalements de violences sexistes et sexuelles. Elle est destinée à offrir aux agents victimes ou témoins un espace d'écoute et d'accompagnement en toute confidentialité et neutralité pour permettre d'identifier des situations sensibles. Une adresse dédiée cellule-signalement-coordination@ac-normandie.fr permet dès à présent de signaler toute situation de violence sexiste et sexuelle.

### **La protection fonctionnelle**

L'agent public qui serait victime de certains agissements (atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, violence, harcèlement, menaces, injures, diffamation ou outrages) dans l'exercice de ses fonctions et sans qu'aucune faute personnelle ne puisse lui être imputée, peut obtenir la protection fonctionnelle de son employeur.

L'agent victime doit en tout premier lieu signaler sa situation à son supérieur hiérarchique afin d'en obtenir le soutien et la mise en œuvre rapide des mesures d'urgence le cas échéant. Il sera ensuite orienté vers une demande de protection fonctionnelle. Les demandes de protection fonctionnelle seront adressées à la division des affaires juridiques (DAJ) par un courrier circonstancié, transmis par voie hiérarchique, relatant l'ensemble des faits survenus dans l'exercice de ses fonctions.

## Plan en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2022- 2024

Portée par l'engagement fort du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, l'académie de Normandie s'est dotée d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan détaille 50 mesures en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

Les **50** mesures retenues ont été organisées autour de 5 axes :



1. Renforcer la gouvernance de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
2. Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles,
3. Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes
4. Mieux accompagner les parentalités, les situations de grossesse et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle,
5. Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont les violences sexistes et sexuelles), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

## Carré régalien

Le Grenelle de l'éducation a renforcé les mesures contribuant à la protection de l'École, des élèves et des personnels, en mettant en place dans chaque rectorat un carré régalien. Ce carré réunit quatre champs stratégiques : la protection et la promotion des valeurs de la République, la lutte contre les communautarismes et la radicalisation, la lutte contre les violences et le harcèlement, le suivi et le contrôle de l'instruction en famille et de l'enseignement privé hors contrat.

Il a pour mission de renforcer la coordination de l'action menée par l'académie dans tous ces champs par le partage des signalements et des analyses, l'accompagnement et le suivi des victimes, et la mise en œuvre d'actions concrètes visant à l'amélioration de la protection de l'École, des élèves et des personnels.

Dans notre académie, le carré régalien est coordonné par Dominique Cantrelle, conseillère technique de la rectrice pour les établissements et la vie scolaire.

# L'ACTION SOCIALE : **VOUS AIDER**

## 06 L'ACTION SOCIALE : VOUS AIDER

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Éducation nationale et de leurs familles. Elle offre aux fonctionnaires de l'Éducation nationale, actifs ou retraités, diverses prestations. Elles peuvent être accordées soit au titre des prestations interministérielles, soit au titre des actions sociales d'initiative académique. Les prestations sont versées dans la limite des fonds disponibles pour l'année civile en cours et soumises à certaines conditions.

### Bénéficiaires :

- Les personnels titulaires et stagiaires en activité rémunérés sur le budget de l'Éducation nationale
- Les auxiliaires et contractuels rémunérés sur le budget de l'Éducation nationale en fonction de leur durée d'activité
- Les assistants d'éducation et les AESH
- Les retraités de l'enseignement public
- Les ayants droit

### Prestations :

- Le logement
- La scolarité des enfants
- Aide pour les enfants en situation de handicap
- Vacances et loisirs
- Restauration
- Aide à l'installation
- Autour de la famille

### Contacteur le service de l'action sociale :

Pour les départements du Calvados (14), de la Manche (50) et de l'Orne (61) :  
action-sociale-14-50-61@ac-normandie.fr  
02 31 45 95 89

Pour les départements de l'Eure (27) et de la Seine-Maritime (76) :  
action-sociale-27-76@ac-normandie.fr  
02 32 08 90 36

### Les acteurs du service social des personnels :

Des assistantes sociales formées à l'écoute sont à votre disposition, dans le cadre et le respect du secret professionnel.

Elles assurent une écoute et un accompagnement des agents rencontrant des problématiques professionnelles, de santé, sociales ou familiales, afin de concilier au mieux l'articulation entre la vie professionnelle et personnelle. Les assistantes sociales peuvent se déplacer au domicile de l'agent en cas de difficulté grave de santé.

### Le secrétariat des assistantes sociales :

service-social-personnels@ac-normandie.fr  
02 32 08 97 84



### PRÉAU

PRÉAU propose une offre de nombreuses prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs et vous permet de profiter de tarifs préférentiels. PRÉAU assure également l'information de ses adhérents s'agissant de l'action sociale interministérielle et ministérielle, en relayant sur son site les différentes prestations offertes dans ce cadre. L'adhésion est gratuite. Rendez-vous sur [preau.education.fr](http://preau.education.fr) pour bénéficier de tous les avantages de l'association.

# Vous arrivez dans l'**académie de Normandie** et vous recherchez un logement ?

## LES AIDES FINANCIÈRES

*de l'action sociale de l'académie de Normandie et de l'action sociale ministérielle et interministérielle*

### S'informer :

- Action sociale départements 14, 50, 61

✉ action-sociale-14-50-61@ac-normandie.fr

- Action sociale départements 27, 76

✉ action-sociale-27-76@ac-normandie.fr

(retour sur les deux rubriques du portail des territoires)

## LE CONTINGENT LOGEMENT

*pour les fonctionnaires*

### S'informer :

- pour la Seine-Maritime et l'Eure

✉ action-sociale-27-76@ac-normandie.fr

- pour le Calvados

Gaëlle Gil - ✉ sgc-action-sociale@calvados.gouv.fr

- pour l'Orne

Catherine Ranvier - ✉ sgc-action-sociale@orne.gouv.fr

- pour la Manche

✉ thomas.raoult@manche.gouv.fr

## Pour les arrivants rencontrant des difficultés à trouver un logement

## LES LOGEMENTS TEMPORAIRES

*de l'action sociale interministérielle*

### Contacteur :

✉ logement-temporaire-asi@normandie.gouv.fr

## LES LOGEMENTS EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

*destinés spécifiquement aux arrivants enseignants stagiaires affectés en Seine-maritime et dans l'Eure.*

### Contacteur :

✉ action-sociale-27-76@ac-normandie.fr

☎ 02 32 08 90 36

jusqu'au 20 juillet  
et à compter du 24 août 2023

## PLATEFORME ACTION LOGEMENT

🌐 S'informer : <https://al-in.fr>



**À SAVOIR**

## 07 À SAVOIR

### L'organisation des écoles et des établissements

#### Premier degré : les écoles

L'école primaire (maternelle, élémentaire) est un service public dont la responsabilité est partagée entre l'État et la commune (cette dernière peut confier cette compétence à une structure intercommunale).

La commune a la charge des écoles publiques, en vertu de l'article L.212-4 du code de l'éducation (elle est propriétaire des locaux) et, à ce titre, en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les importantes réparations, l'équipement et le fonctionnement. L'État fixe les programmes d'enseignement nationaux, assure leur mise en oeuvre et prend en charge le recrutement, la formation et la rémunération des personnels enseignants.

Le financement des dépenses de fonctionnement de l'école est donc assuré par le budget communal. Dans ce cadre, les crédits sont entièrement gérés par la commune : le maire est l'ordonnateur des dépenses, le comptable est le receveur municipal. L'inscription des élèves dans une école est une compétence du maire. Le directeur de l'école procède à l'admission de l'élève sur présentation du certificat d'inscription délivré par les services de la mairie.

#### L'organisation de l'école

Il faut distinguer trois composantes essentielles :

- Le directeur, nommé parmi les enseignants de l'école, qui est l'animateur de l'équipe pédagogique et se charge des tâches administratives. La fonction de directeur d'école comporte trois missions au sein de l'école dont il a la responsabilité : pédagogique, administrative, relationnelle.
- Le conseil d'école, composé du directeur d'école (président), des enseignants, des représentants des parents d'élèves, du représentant du maire et du délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN). Ses attributions concernent le règlement intérieur de l'école, le projet d'école, les activités périscolaires et les questions générales relatives à l'organisation de l'école.
- Le conseil des maîtres est composé des enseignants affectés à l'école. Il donne son avis sur l'organisation du service des enseignants et sur toute question concernant la vie de l'école et de l'élève. Il fait le point sur la progression

des enfants dans l'acquisition des diverses compétences définies pour ce cycle.

#### Le pilotage pédagogique

Le pilotage de l'enseignement du premier degré dans les écoles est assuré par l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) chargé de la circonscription et supérieur hiérarchique des professeurs des écoles, sous l'autorité de l'IA-DASEN (les départements sont découpés en circonscriptions territoriales qui regroupent les écoles de plusieurs secteurs de collège). Assisté de conseillers pédagogiques et d'une secrétaire, l'IEN encadre l'activité de 200 à 300 instituteurs et professeurs des écoles, tant sur le plan administratif que pédagogique.

#### Second degré : les établissements publics

En 1985, la loi de décentralisation a transformé les collèges et lycées en établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Les EPL jouissent d'une autonomie administrative, financière et pédagogique dans le respect des dispositions réglementaires et des objectifs définis par les autorités compétentes de l'État. Les EPL sont placés sous l'autorité d'un chef d'établissement qui préside le conseil d'administration (CA). Les locaux, les équipements et les dépenses de fonctionnement (accueil, hébergement, restauration) sont sous la responsabilité des collectivités territoriales : le Conseil régional en ce qui concerne les lycées, les Conseils départementaux pour les collèges. L'organisation générale et le contenu de l'action éducative ainsi que la gestion administrative et financière des personnels (hormis ceux qui dépendent des collectivités) relèvent des autorités académiques.

#### Le chef d'établissement

Proviseur en lycée, principal en collège, le chef d'établissement représente l'État au sein de l'établissement et exécute les décisions prises en conseil d'administration, qu'il préside. En tant que représentant de l'État missionné par la rectrice d'académie, il assure la responsabilité du pilotage de l'établissement.

#### L'équipe de direction

Le chef d'établissement est le plus souvent secondé dans ses tâches par un personnel de direction qui est son adjoint dans les domaines pédagogique, éducatif et administratif, par un directeur adjoint de SEGPA si l'établissement en comporte une, par un adjoint gestionnaire et un agent comptable pour les questions comptables et financières.

## Les équipes

Les personnels d'éducation (conseiller principal d'éducation) et de surveillance, l'équipe pédagogique (les professeurs) et les personnels administratifs, sociaux et de santé ainsi que les personnels mis à disposition par les collectivités territoriales contribuent à la vie de l'établissement.

Les parents d'élèves, les associations, les partenaires institutionnels ou autres, présents en tant qu'experts, sont invités, en fonction des thèmes abordés, à participer aux travaux de ces équipes.

Le site Internet de chaque établissement fournit également des informations sur sa vie quotidienne.

## Droits et obligations dans la fonction publique

L'employé de la fonction publique représente l'État et, à ce titre, les statuts qui régissent son activité professionnelle définissent ses droits et ses obligations. Ils sont régis par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

**Les principaux droits :** la liberté de conscience, d'opinion et d'expression, principe de non-discrimination, droit de grève, droit syndical, droit à la formation continue, droit de participation, droit à la rémunération après service fait, droit à la protection juridique et droits sociaux.

**Les principales obligations :** l'obligation d'assiduité et de ponctualité, l'obligation de moralité ou de dignité, la loyauté et l'obéissance hiérarchique concernant vos relations avec vos supérieurs dans le respect des lois et valeurs de la République, l'exercice exclusif de votre fonction, le secret professionnel et de discrétion, le devoir de neutralité (ou de laïcité), l'obligation d'information du public et de motivation des actes administratifs et l'obligation de suivre des actions de formation.

## Horaire d'ouverture au public du rectorat :

Accueil sites de Caen et de Rouen :  
de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

Accueil Mont-Saint-Aignan :  
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H15

## L'accès au rectorat

A votre arrivée, un badge nominatif vous sera remis pour accéder aux parkings et aux locaux du rectorat.

## Des adresses utiles

### Rectorat de l'académie de Normandie

168, rue Caponière  
BP 46184  
14061 Caen Cedex  
02 31 30 15 00

### Site de Rouen

25, rue de Fontenelle  
76037 Rouen Cedex 1  
02 32 08 90 00

### Site de Mont-Saint-Aignan

2, rue du Dr Fleury  
76130 Mont-Saint-Aignan  
02 32 08 96 04

### Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Calvados (14)

2, place de l'Europe  
BP 90036  
14208 Hérouville-Saint-Clair Cedex  
02 31 45 95 00

### Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Eure (27)

24, boulevard Georges Chauvin  
27000 Évreux  
02 32 29 64 00

### Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche (50)

12, rue de la Chancellerie  
50000 Saint-Lô  
02 33 06 92 00

### Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Orne (61)

Cité administrative  
Place du Général Jean Bonnet  
61000 Alençon  
02 33 32 50 50

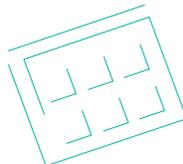
### Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine Maritime (76)

5, place des Faïenciers  
76037 Rouen  
02 32 08 98 00



## Calendrier scolaire 2023-2024

<b>Prérentrée des enseignants :</b>	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre 2023
<b>Rentrée scolaire des élèves :</b>	Lundi 4 septembre 2023
<b>Vacances d'automne :</b>	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023
<b>Vacances de fin d'année :</b>	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024
<b>Vacances d'hiver :</b>	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024
<b>Vacances de printemps :</b>	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024
<b>Vacances d'été :</b>	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024



## LEXIQUE

### A

AAE	Attaché d'Administration de l'État
ADJENES	Adjoint de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
AESH	Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap
AED	Assistant d'Éducation
APA	Attaché Principal d'Administration
APS	Assistant chargé de Prévention et de Sécurité
ATSS	Administratifs, Techniciens, Service Santé et Social

### B

BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BEF	Bassin d'Éducation et de Formation
BO/BOEN	Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale
BP	Brevet Professionnel
BT	Brevet de Technicien
BT	Baccalauréat Technologique
BTS	Brevet de Technicien Supérieur

### C

CA	Conseil d'Administration
CADA	Commission d'Accès aux Documents Administratifs
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPA	Commission Administrative Paritaire Académique
CAPash	Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les aides spécialisées aux handicapés
CAPE	Certificat d'Aptitude au Professorat des Écoles
CAPEPS	Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive
CAPEP	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré
CAPET	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique
CAPPEI	Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive
CAPLP	Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel
CAPSAIS	Certificat d'Aptitude Pédagogique Spécialisé pour l'Adaptation et l'Intégration Scolaire
CAVL-CVL	Conseil Académique de la Vie Lycéenne, Conseil de la Vie Lycéenne
CDI	Centre de Documentation et d'Information
CESC	Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFC	Conseiller en Formation Continue
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CLD – CLM	Congé Longue Durée, Congé Longue Maladie
CLEMI	Centre de Liaison de l'Enseignement et des Moyens d'Information
CNED	Centre National d'Enseignement à Distance
CPE	Conseiller Principal d'Éducation
CTA	Comité Technique Académique

### DÀÈ

DHG	Dotation Horaire Globale
DNB	Diplôme National du Brevet
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
EAFc	École académique de la formation continue
EPLÉ	Établissement Public Local d'Enseignement
EREA	Établissement Régional d'Enseignement Adapté

## **FÀH**

FIL	Formation d'Initiative Locale
FIS	Formation à l'Initiative des Services
GAIA	Gestion Académique Informatisée des Actions de Formation
GRETA	Groupement d'Établissements pour la Formation Continue
HSA - HSE	Heure Supplémentaire Année, Heure Supplémentaire Effective
IIA-DASEN	Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
IA-IPR	Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional
IEN-CCPD	Inspecteur de l'Éducation Nationale - Chargé de Circonscription Premier Degré
IEN-IO	Inspecteur de l'Éducation Nationale - Information et de l'Orientation
IEN-ET	Inspecteur de l'Éducation Nationale - Enseignement Technique
IFTS	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
IFSE	Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
IHTS	Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires
INSPÉ	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation
ISOE	Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves
ITRF	Ingénieur Technicien Recherche et Formation

## **JÀO**

JO	Journal Officiel
NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
ONISEP	Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions

## **PÀT**

PE	Professeur des Écoles
PEGC	Professeur d'Enseignement Général de Collège
PLP	Professeur de Lycée Professionnel
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
PPRE	Programmes Personnalisés de Réussite Éducative
PRAF	Programme Académique de Formation
RASED	Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté
REP	Réseau d'Éducation Prioritaire
SSI	Sécurité des Systèmes d'Information
TTICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
TPE	Travaux Personnels Encadrés
TZR	Titulaire sur Zone de Remplacement

## **U**

UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

## **VÀZ**

VAE	Validation des Acquis et de l'Expérience
ZIL	Zone d'Intervention Localisée

[www.ac-normandie.fr](http://www.ac-normandie.fr)

